

Zeitschrift: Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie = Économie et sociologie rurales [1980-2007]
Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Agrarwirtschaft und Agrarsoziologie
Band: - (2001)
Heft: 1

Artikel: Remarques concernant l'étude d'endettement de l'Université de Fribourg
Autor: Vallat, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-966266>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Remarques concernant l'étude d'endettement de l'Université de Fribourg

Jean Vallat, Martigny-Croix

Quelques remarques concernant l'étude de Raffaele de Rosa, 2001: «Endettement de l'exploitation et réorientation de la politique agricole de la suisse». Diss. Université de Fribourg¹.

1. Le degré d'endettement inférieur à 50 % qui ressort des comptabilités de références laisse trop facilement conclure que la situation financière de l'agriculture est satisfaisante. En effet, l'endettement est rapporté à un actif largement surévalué. Cette appréciation qualifiée de satisfaisante est plutôt celle d'un banquier qui, en se basant sur de tels chiffres, ne semble pas risquer de perte en cas de faillite. Les garanties semblent solides ! Mais si l'on considère la situation réelle des agriculteurs, leurs soucis actuels, la baisse de leurs revenus, le fait que beaucoup consomment la substance même de leur patrimoine, il faut bien admettre que les actifs, qui pour une bonne part dépendent de valeurs de rendement, sont surévalués.

Les valeurs de rendement ont connu, au cours des deux dernières décennies, de par la magie de nouveaux calculs, des hausses artificielles. Une simple correction vers le bas aurait pour conséquence logique de hausser proportionnellement le degré d'endettement moyen des exploitations agricoles.

Cet indicateur "Endettement / Actif" est peu sûr, donc pas très significatif.

La situation financière des agriculteurs est en réalité moins bonne qu'il n'y paraît... à moins que tous soient vendeurs, et qu'ils trouvent suffisamment d'acheteurs d'accord de payer l'équivalent de la valeur comptable des actifs !

¹ Voir aussi De Rosa R., 2000. Analyse de l'endettement dans l'agriculture suisse. *Economie et sociologie rurales* 1/2000. Zürich.

2. Le ratio "Intérêts payés / Charges totales" n'est pas clair. En effet, dans le résumé publié par l'OFAG (voir communiqué de presse du 2 novembre 1999), il est question de charges réelles et non de charges totales. Si la référence est la charge totale, comme cela est mentionné dans le rapport lui-même, le chiffre de 6% est effectivement modeste; si par contre, il devait se référer aux charges réelles, ce chiffre nous paraît inexact et nettement en dessous de la réalité.

L'auteur du rapport devrait préciser ce qu'il entend par charges totales. Est-ce qu'elles comprennent les charges calculées de travail - toujours supérieures au gain réel - et les charges calculées d'intérêts de l'actif - actifs surévalués. Il est facile de comprendre que si les charges totales - correspondant à l'ancienne notion de frais de production - sont très élevées, donc jamais couvertes, la relativité des charges d'intérêts payés peut paraître petite.

Ce ratio n'est à notre avis pas fiable.

3. Le ratio "Amortissement / Investissement" dénommé "couverture des investissements".

Si nous avons bien compris l'auteur, il s'agit de savoir dans quelle mesure les liquidités dégagées par les amortissements permettent de financer les investissements réalisés durant l'exercice comptable. Cette proportion se monte à 61% seulement. Il y a donc, en moyenne de plus de 3'000 exploitations, un excédent d'investissement de plus de 17'000 Frs, soit un investissement total de 44'461 Frs moins les amortissements de 27'121 Frs. Il aura donc fallu prélever le manco de disponibilités dans les fonds propres de 7'000 Frs environ, d'où un endettement supplémentaire de 10'000 Frs environ. Les agriculteurs continuent d'investir même s'ils n'en ont pas les moyens, et l'endettement augmente toujours. La possibilité d'emprunt trop facile camoufle la situation mauvaise de l'ensemble de la paysannerie. Il faut encore ajouter à cela que si l'ensemble des disponibilités "augmentation des fonds propres + amortissements" - le cash flow potentiel - est utilisé pour investir, on devrait en déduire que l'agriculteur doit emprunter non seulement pour financer l'excédent des dépenses d'investissement, mais aussi pour rembourser les dettes existantes, soit le remboursement souvent minime des

hypothèques et des autres dettes privées, et celui des crédits d'investissements, souvent plus importants.

S'endetter pour rembourser, voilà ce à quoi est contraint l'agriculteur d'aujourd'hui. N'est-ce pas le signe évident que l'ensemble des exploitations agricoles est dans une situation précaire, et qu'une action généralisée de désendettement s'impose.

4. Le fait que le "current ratio" soit considéré comme satisfaisant par l'auteur, ce que nous ne contredisons pas, ne dit rien de la situation financière globale. Il ne faut pas confondre solvabilité et rentabilité. Nous savons que l'agriculteur est, en général, bon payeur; il y a longtemps que l'on dit de lui qu'il est un être solvable, dont malheureusement l'exploitation n'est pas rentable. En termes financiers, il a la possibilité d'utiliser, sans qu'il ne s'en rende compte, le crédit à long terme pour payer ses obligations à court terme.

5. Une conclusion s'impose après ces quelques remarques :

L'étude conclut à la nécessité d'entreprendre des mesures d'accompagnement pour environ 50% des exploitations qui se trouvent dans une situation précaire. A notre avis, cette proportion est en réalité beaucoup plus grande, si ce n'est la quasi-totalité, mais à des degrés divers.

La situation financière de l'agriculture demande des mesures s'appliquant à l'ensemble des exploitations : révision des normes de détermination des valeurs de rendement, et désendettement généralisé pour remettre l'économie agricole sur des bases financières saines.

Anschrift des Verfassers:

Prof. Jean Vallat
Les Rappes
CH-1921 Martigny-Croix

